



Bonny David

Bilan du transfert des quatre écoles de la HES-SO//FR à la DEE et retour possible à la DICS

Cosignataires : ---

Date de dépôt : 30.11.16

DEE/DICS

Dépôt

En juillet 2012, le Conseil d'Etat du canton de Fribourg décidait que les quatre écoles de la HES-SO//FR seraient rattachées à la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) et par conséquent, retirées de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS).

Dans la loi sur la Haute Ecole spécialisée de la Suisse occidentale//Fribourg (LHES-SO//FR) du 15 mai 2014, il est fait mention, dans l'article 3, qu'actuellement la HES-SO//FR est placée sous la haute surveillance du Conseil d'Etat, qui l'exerce par l'intermédiaire de la Direction chargée de la formation de niveau HES, en l'occurrence, la Direction de l'économie et de l'emploi, mais sans ancrer cette dernière direction dans la loi.

- > Aujourd'hui, après plusieurs années, je demande au Conseil d'Etat un bilan précis de ce transfert de direction (de la DEE à la DICS).
- > De plus, comment s'opèrent les échanges d'informations au sujet de la HES-SO entre la DEE et la DICS ? Entre la DEE et le Conseil d'Etat dans son ensemble ?

Ensuite, les membres du Comité gouvernemental actuel de la HES-SO sont des directeurs ou des directrices du Département de la formation de leur canton à l'exception du canton de Fribourg. Pour le canton de Fribourg, c'est le directeur de la DEE qui est membre du Comité gouvernemental.

- > Quelle est la plus-value d'une telle présence à ce Comité gouvernemental pour le canton de Fribourg ? Ne serait-il pas plus opportun d'y trouver le Directeur ICS ?
- > Est-ce que le Conseil d'Etat mène actuellement une réflexion pour transférer à nouveau les quatre écoles de la HES-SO//FR à la DICS ?
- > Si non, au début de cette nouvelle législature, ne serait-il pas judicieux un retour des quatre écoles de la HES-SO//FR à la DICS comme c'est le cas dans les autres cantons ?

—